

ROYAUME DE BELGIQUE
Province :
Commune :
Réf. :

DÉCLARATION DE PRÉSENCE

Délivrée aux citoyens de l'Union et aux membres de leurs familles conformément à l'article 41 bis, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et à l'article 48, de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Le (la) ressortissant(e) : (nom et prénoms)

de nationalité :

né(e) à : le (en) :

qui déclare être arrivé(e) en Belgique le :

déclarant demeurer en cette commune à

l'adresse :

s'est présenté ce jour à l'administration communale pour signaler sa présence sur le territoire.

Marché du travail : illimité.

LE PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUE EN AUCUNE FAÇON UN TITRE D'IDENTITÉ OU UN TITRE DE NATIONALITÉ.

Fait à , le

Le Bourgmestre ou son délégué

Signature du citoyen de l'Union ou
du membre de sa famille.

Sceau